DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210531-lmc100000022092-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/06/2021
Réception Préfet : 03/06/2021
Publication RAAD : 03/06/2021

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/05/31-4/05 A**

OBJET : Validation des résultats de l'appel à projets relatif à la rétroactivité du cofinancement des A.A.V.E. par le Fonds social européen (FSE) pour l'année 2021.
Avenant n°4 aux conventions relatives à l'accompagnement socioprofessionnel territorialisé – Part départementale

Le Département de Seine-et-Marne assure l'élaboration et la mise en place des politiques d'insertion pour les personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A), conformément à la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le R.S.A. et réformant les politiques d'insertion.

A ce titre, le Département finance un réseau de huit associations d'accompagnement vers l'emploi (A.A.V.E.) chargées de mettre en œuvre un accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA.

Suite à un appel à projets lancé en juin 2017, une convention d'objectifs a couvert la période 2018-2020.

Début 2020, le Département a conduit une évaluation du dispositif AAVE qui précise les orientations pouvant être données à ce dispositif dans les années à venir, pour intégrer les objectifs du schéma des solidarités 2019 - 2024, adopté en juin 2019.

Dans la continuité de cette démarche, la séance du 17 décembre 2020 a approuvé la poursuite de la démarche engagée avec les A.A.V.E. et la prolongation par voie d'avenant la convention d'objectifs avec les 8 A.A.V.E. pour une durée de 12 mois.
Suite aux incertitudes sur les financements FSE en fin de programmation 2014/2020, il était prévu que l'année 2021 soit financée uniquement sur les crédits départementaux.

Toutefois, des crédits supplémentaires du FSE de la programmation 2014/2020 ont été alloués par l'Etat au Département de Seine-et-Marne en début d'année 2021.
La précédente convention relative au cofinancement par le FSE ayant atteint la durée maximale de 36 mois, un appel à projets a été lancé le 1er mars 2021 afin de permettre l'attribution du FSE aux 8 structures concernées.

Aussi, il est proposé d'approuver la convention du FSE au titre de l'année 2021 ainsi que les avenants aux conventions passées entre de Département et les porteurs de projets venant régulariser la part du financement départemental.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n° 2009-716 du 18 juin 2009 relatif aux traitements automatisés de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses dispositions de coordination,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/08 en date du 21 décembre 2017 approuvant les conventions relatives à l'accompagnement socioprofessionnel territorialisé avec les associations retenues lors de la commission de sélection organisée suite à l'appel à projet,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/05 en date du 1er février 2019 approuvant les avenants aux conventions à l'accompagnement socioprofessionnel territorialisé,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/03 en date du 7 février 2020 approuvant les avenants aux conventions à l'accompagnement socioprofessionnel territorialisé,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/11 en date du 17 décembre 2020 approuvant les avenants aux conventions à l'accompagnement socioprofessionnel territorialisé,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 en date du 17 décembre 2020, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2021 et la délibération n° 7/04 en date du 28 mai 2021 relative à la deuxième décision modificative du budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer aux structures, dont les noms figurent en annexe n° 1 de la présente délibération, une subvention d'un montant total de **1 453 650 €** au titre de l'année 2021. Cette subvention sera prélevée sur le budget départemental de l'année 2021 sur l'opération « Mission accompagnement vers l'emploi Département » de l'action intitulée « Action accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. ».

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant à la convention à conclure avec les structures visées à l'article 1 ci-dessus, tel que joint en annexe 2 de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département la convention visée à l'article 2 ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N’ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne